

AIDE AUX ACTIVITES CULTURELLES DES ENFANTS

6 à 11 ans



La Caf du Var finance jusqu'à 200 €
par enfant et 80% de la dépense engagée
(selon ressources)

pour les activités culturelles
et artistiques de leur(s) enfant(s)

Pour plus
d'infos, rendez-vous
sur le **caf.fr**

AIDE AUX ACTIVITÉS CULTURELLES ET ARTISTIQUES DES ENFANTS

Vous souhaitez inscrire votre enfant de 6 à 11 ans dans une structure pour pratiquer une activité culturelle ou artistique pour l'année scolaire 2026-2027 ? La Caf peut vous aider.

Cette aide permet de prendre en charge **80% de la dépense engagée pour les frais d'inscription, jusqu'à 200€ par enfant (selon ressources), sous réserve des crédits disponibles.**

Pour quelles activités :

Ateliers ou cours de théâtre, de musique, de chant, de danse, d'arts-plastiques, de création numérique, d'activités manuelles (*calligraphie, poterie, travail du bois, de la céramique...*), de cirque et l'adhésion à une bibliothèque, à une médiathèque ou un FabLab.

L'aide prend en compte les frais d'adhésion, d'inscription, de licence et de cours/ateliers des activités annuelles citées ci-dessus.

Par contre, l'aide ne concerne ni l'adhésion à un club sportif, ni l'inscription à des cours de langues étrangères, ni l'inscription à de l'aide au devoir ou à du soutien scolaire (ni les activités ponctuelles telles que les stages de vacances).

Pour qui :

Aux familles qui ont un **quotient familial inférieur ou égal à 1000 €** et qui inscrivent leur(s) enfant(s) de 6 à 11 ans à **une activité artistique ou culturelle** pour l'année scolaire 2026-2027.

Aucun critère d'âge n'est pris en compte pour les enfants à charge bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (Aeeh).

Quelles conditions :

- Avoir un quotient familial inférieur ou égal à 1000 € en mai 2026.
- Avoir un enfant à charge entre 6 et 11 ans lors de la rentrée scolaire, du 01/09/2026 au 31/08/2027.
- Inscrire cet enfant dans une structure proposant une activité culturelle/artistique pour l'année 2026-2027.
- Déposer la demande d'aide à la Caf du Var.

Attention : pour la danse artistique et le cirque, en cas de bénéfice du Pass Sport, le montant du Pass Sport est déduit du montant de l'aide versée.

Vos droits ?

Quotient Familial de mai	Montant maximum d'aide CAF
Entre 0 et 400	200 euros
Entre 401 et 700	150 euros
Entre 701 et 1000	100 euros

Retrouvez votre quotient familial (QF) directement dans votre espace personnel [Mon Compte](#).

Pour bénéficier de cette aide, vous devez :

- compléter, signer le formulaire de demande et joindre l'ensemble des pièces justificatives demandées.
- faire compléter le formulaire par la structure où est inscrit l'enfant.
- adresser le dossier à la Caf du Var depuis votre espace "Mon Compte" - rubrique "Mes démarches", ou à l'adresse suivante : Caf du Var - 75 chemin de La Loubière - 83000 Toulon.

[Télécharger
le formulaire](#)



Vous pouvez également faire une demande d'aide supplémentaire, appelée « [Aide Coup de pouce](#) », mobilisable notamment pour l'inscription des enfants dans des clubs sportif.

Aucune dérogation à ces critères ne pourra être accordée et tout dossier parvenu en Caf après le 31 octobre 2026 ne pourra faire l'objet d'une aide financière.